

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/03/2021

Dossier complet le :

25/03/2021

N° d'enregistrement :

2021-5247

1. Intitulé du projet

Réaménagement du site de Beautour, commune de la Roche-sur-Yon (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luc BOUARD, Président

RCS / SIRET

2 4 8 5 0 0 5 8 9 0 0 3 1 7

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public a). 50 unités et plus //39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement //27. Forages eau a) Profondeur sup ou égale à 50 m	41. a) Le projet prévoit une densification et une restauration du parking existant (passage de 40 à 78 places dont 4 PMR) (parking visiteurs ouvert au public). Un parking salarié est également prévu (67 stationnements dont 3 PMR). 39. b) Terrain d'assiette = 9,5 ha (compris entre 5 et 10 ha) 27. Forage d'environ 80 m de profondeur destiné à l'eau pour l'irrigation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise au réaménagement du site de Beautour sur la commune de la Roche-sur-Yon.

Le projet prévoit la création d'une ferme pédagogique et d'exploitation et des serres. Le projet vise également au réaménagement des sanitaires et à une densification et une restauration du parking existant (de 48 à 78 places dont 4 PMR). Un parking salarié est également prévu (67 stationnements dont 3 PMR). Signalons que le projet accueillera le "Potager Extraordinaire" sur le site.

Enfin, le projet prévoit la création d'un forage destiné à la production d'eau pour l'irrigation de cultures maraîchères sur le site du Potager Extraordinaire. Le forage sera exploité à hauteur de 22 700 m³/an maxi avec un débit instantané inférieur à 8 m³/h. Ce forage d'appoint alimentera une retenue d'eau située à environ 100m du forage. Le forage exploitera la nappe contenue dans le socle schisteux et les altérites sus-jacentes.

4.2 Objectifs du projet

La nouvelle programmation du site de Beautour, l'accueil du Potager Extraordinaire a pour ambition de créer une nouvelle impulsion au site.

Au-delà de l'ensemble des aménagements nécessaires à l'accueil de cette nouvelle occupation, le projet recherche donc un équilibre entre la préservation des dynamiques écologiques du site et des interventions nécessaires au développement du projet, dont l'objectif de fréquentation, exige la mise en place d'infrastructure et de transformation des lieux.

Il s'agit bien d'un projet spécifique au site de Beautour, de sa mise en valeur, dicté par la prise en compte de la biodiversité, de la topographie et de la qualité des lieux.

L'inscription du parcours, issu de la programmation du potager Extraordinaire, découle de cette logique.

En prenant en compte les exigences d'ensoleillements inhérente à la culture maraîchère, le parcours tire parti des caractéristiques du lieu et ménage au mieux les équilibres préexistants.

La découverte du site et sa visite tente d'emmener les visiteurs dans une immersion conjugée des collections du Potager Extraordinaire et de la richesse du site qui les accueille.

En menant parallèlement au travail du présent « Avant-Projet » les études environnementales suivant la méthode ERC (éviter, réduire, compenser), le projet s'attache à limiter l'impact des visiteurs sur les équilibres écologiques en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux portera sur les aménagements suivants :

>Aménagements extérieurs : Parking visiteur (restauration et densification) et parkings salariés (voies, stationnements, cheminements) _ Parc (cheminements, clôtures) _ Flux techniques (espaces de girations, accès jardins véhicule d'entretien)
Raccordement du bâtiment d'exploitation et de la serre pédagogique en eau potable, à partir du réseau existant. L'ensemble des installations sera raccordé au réseau d'eaux usées collectif existant en périphérie du site (l'assainissement non collectif actuel sera supprimé).

Fourniture et pose de fourreaux aiguillés et de chambres de tirage pour l'ensemble des réseaux électriques à créer.

>Fondations : étude géotechnique de type G12 (réalisée en 2011) et étude de sols complémentaire de type G2 AVP (réalisée en août 2020)

>Plancher / Ossature / Charpente : Planchers bas, Ossature / charpente, Frangements

>Couverte - étanchéité - bardage : Ferme pédagogique / partiellement (couverture chaume) et Serre potagère

>Menuiseries extérieures

>Lots de parachèvement (menuiseries intérieures, revêtements de sols, isolation, doublage cloison plafonds, occultations)

>Lots techniques fluides (électricité - courants forts et faibles, chauffage, ventilation, plomberie - sanitaires, divers, plateformes environnementales)

Concernant le forage, la phase travaux comprendra :

- réalisation d'un sondage de reconnaissance jusqu'à environ 80 m de profondeur
- équipement du forage pour exploiter les venues d'eaux présentes dans le socle
- réaliser les tests de pompage pour évaluer la productivité du forage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

--> 3 types d'espaces : public, public payant et privé.

--> ACCES ET PARKINGS

- L'Accès visiteur se fait par l'entrée existante du parc. Le parking existant comprenant 48 stationnements sera remanié afin de permettre 78 stationnements dont 4 stationnements PMR.

- L'accès de l'exploitation et des bureaux se fera par une nouvelle entrée créée au nord-ouest du site. 67 stationnements en tout seront présents.

--> LES JARDINS

- Mix Border

- Bizarretum

- Potager expérimental

- Bibliothèque potagère

- Exploration tropicale et potager tropical

- Plantes et Parfums

- Ferme pédagogique

- Jardin de M.Durand

- Parcelle d'exploitation

Le forage accueillera une pompe immergée bridée à 8 m³/h ainsi qu'une colonne captante. A l'issue de la phase travaux, une procédure d'autorisation unique pluriannuelle sera adressée à l'OUGC en charge de la répartition des prélèvements sur le bassin du Lay, à savoir la Chambre d'Agriculture de la Vendée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

> Un dossier de permis de construire unique portant sur l'unité foncière ;

> Un dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement sera réalisé (rubriques visées à minima : 2.1.5.0 relative au rejet d'eaux pluviales => "Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)", 3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : "2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)", 1.1.1.0 "Forage d'eau de profondeur supérieure à 10 m (D), 1.1.2.0 "Prélèvement supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an" (D), 1.3.1.0 "Capacité inférieure à 8 m³/h" (D))

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
D'après le plan d'arpentage en date du 19/09/2019, le projet concerne les parcelles a, b, c, e, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et de la section YI.	L'emprise du projet couvre une superficie de 9,5 ha (95 492 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre Beautour,
La Roche-sur-Yon (85)

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 35' 8" 1" 62 Lat. 46° 6' 25" 61

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'aménagement actuel a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

L'aménagement actuel a consisté en :

- Aménagement de supports pédagogiques pour l'étude de la biodiversité (mares, jardin des substrats, village des insectes...)
 - Réhabilitation du bâtiment principal, démolition des dépendances
 - Construction d'un bâtiment à simple niveau, conçu sur pilotis, en ossature bois
 - Construction d'une zone technique, de voiries de desserte et création de parking, ouvrage d'assainissement type bassins filtrants
- Le récépissé de déclaration loi sur l'eau est daté du 14.06.11.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de la ZNIEFF de type II " ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE-SUR-YON". Précisons également que le projet se situe à environ 550 m au sud-est de la ZNIEFF de type I "VALLEE DE LA RIAILLEE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En 2015, l'Agglomération et la Ville de la Roche-sur-Yon ont réalisé respectivement un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), pour la période 2016-2020. PPBE relatif aux voiries communales et aux voiries communautaires de la Roche-sur-Yon supportant un trafic : de plus de 6 M véh/an (1ère échéance) // compris entre 3 et 6 M véh/an (2ème échéance).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude "Zones humides" a été réalisée par le bureau d'études Ouest Am'. D'après le plan masse du projet (AVP2), il convient de noter que la surface de zones humides impactées ou détruites par le projet de réaménagement du Centre de Beautour est de 4294,7 m ² . Une concertation a été menée entre la DDTM et le MO afin de retenir le site de compensation. L'objectif visé est d'améliorer les fonctionnalités des zones humides qui sont actuellement dégradées sur le site de compensation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Roche-sur-Yon est située en « Zone de Répartition des Eaux (ZRE) » (Source : site de la DREAL Pays-de-la-Loire). Il s'agit de la ZRE Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il convient de noter que les sites Natura 2000 les plus proches du projet se trouvent à environ 15 km au sud de la zone d'étude. Il s'agit de la ZSC FR5200659 "MARAIS POITEVIN" et de la ZPS FR5410100 "MARAIS POITEVIN".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet se situe à environ 30 km au sud-ouest de la zone d'étude. Il s'agit du site classé "LA POINTE DU PAYRE, DES MARAIS ET DU BOIS DU VEILLON".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui pour l'arrosage-irrigation des cultures, dans le plan d'eau d'irrigation existant et autorisé à proximité nord-ouest du projet et il est envisagé de creuser un forage pour cet usage sur le site. L'ouvrage prélèvera l'eau de la nappe contenue dans les altérites et le socle schisteux. Les prélèvements resteront inférieurs à 8m ³ /h et les volumes annuels seront définis par autorisation de la part de l'OUGC du bassin du Lay. Ces prélèvements auront un effet localisé sur la nappe aux alentours. Les prélèvements ont pour but de diminuer la consommation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Donnée précise non connue à ce jour
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Donnée précise non connue à ce jour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va impacter 4294,7 m ² de zones humides. Toutefois, soulignons qu'un projet de compensation est actuellement en cours de réflexion (voir l'esquisse dans la notice explicative : Annexe 8.2). De plus, des inventaires Faune/Flore ont été menés sur site. Il en ressort que les enjeux environnementaux sont relativement importants et plusieurs espèces dépendent des milieux présents pour se maintenir. Toutefois, cela n'empêche pas la réalisation des aménagements envisagés, en prenant les précautions nécessaires à la préservation de la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il convient de préciser que la nature du projet conduira à la mise en valeur des espaces naturels présents. Rappelons, qu'il s'agit d'un projet spécifique dicté par la prise en compte de la biodiversité, de la topographie et de la qualité des lieux. Aussi signalons que le projet accueillera le "Potager Extraordinaire" (= projet agricole). Enfin, en utilisant la méthode ERC, le projet s'applique à limiter au maximum les interventions lourdes en Zone Humide, mais aussi à engager travail de compensation, permettant l'enrichissement écologique de certains espaces
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le DDRM85, la commune est concernée par : Risque de rupture de barrage vis à vis du barrage de classe A "Moulin Papon". Précisons qu'il se trouve à 5 km au nord-ouest du projet. Le projet n'est pas directement concerné par ce risque (zone située en dehors du périmètre "onde de rupture du barrage de Moulin Papon inscrite au PLU"). Risques TMD : TMD routier (plusieurs routes dans un rayon supérieur à 250m), ferroviaire et gaz (Une canalisation de gaz naturel passe à environ 2 km au nord-ouest et au nord du projet).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par : risque inondation (AZI Yon : Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau => toutefois le projet se situe hors zone inondable d'après le plan de zonage du PLU de La Roche-sur-Yon), risque mouvement de terrain (1 glissement de terrain se trouve à environ 4 km au nord-ouest du projet), risque sismique (3/5 : aléa modéré), risque météorologique et risque radon (potentiel 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics pendant la phase travaux (véhicules de chantiers ponctuels le temps du réaménagement du site) et pendant sa phase d'exploitation (projet "agricole" et projet "architectural, environnemental et paysager"). Toutefois, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un ancien site ouvert au public qui générerait déjà des déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic lié à l'aménagement du site générera du bruit. D'après la carte classement sonore Vendée, le projet se trouve à proximité de routes classées : L'A87 est classée en voie bruyante de catégorie 2 (250 m). La zone d'étude se situe à environ 250 m. Précisons que le classement a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction érigée dans ce périmètre. De plus, la D948 est classée en voie bruyante de catégorie 3 (100 m). La zone d'étude se situe à plus de 100m donc non concernée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, la foration pourra générer des vibrations, qui ne seront pas ressenties par les habitations les plus proches (situées à 250 m au nord-ouest)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour chaque bâtiment créé ou réaménagé, la répartition des différentes entités fonctionnelles privilégie des apports lumineux homogènes. Il pourra être mis en œuvre différents points lumineux à l'extérieur des bâtiments afin de faciliter les déplacements (mais pas dans le projet actuel qui prévoit seulement la pose de fourreaux). Toutefois, ces émissions resteraient limitées à l'emprise du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets d'eaux pluviales qui, après avoir été tamponnées dans l(es) ouvrage(s) qui sera(seront) créé(s) rejoindront le milieu récepteur. Un dossier Loi sur l'Eau sera réalisé à ce sujet, la surface concernée sera à déterminer, mais sera comprise entre 1 et 20 ha (D). D'autre part, en cours de foration, les fluides remontés (eau) seront recueillis au sein d'un bassin creusé pour infiltration en aval de la parcelle, sans rejet vers l'extérieur. Lors des tests de pompage, le rejet des eaux, après contrôle de leur qualité pourra s'effectuer dans les fossés drainant la parcelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des effluents : - eaux usées (estimation : environ 100 EH) à raccorder au réseau d'eau usée collectif passant en périphérie du site - eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des ordures ménagères seront générées par le projet. Elles seront collectées par le service adéquat.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, la zone d'étude se trouve en "zone de présomption de prescription archéologique" (ZPPA). Il conviendra que le porteur de projet effectue une saisie de la DRAC pour savoir si un diagnostic archéologique sera prescrit. Par ailleurs, précisons qu'aucun "sites patrimoniaux remarquables" SPR ne se trouve dans l'emprise du projet. De plus, aucun périmètre de protection d'un monument historique ne recoupe la zone d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Registre Parcellaire Graphique 2019 (RPG), il convient de signaler que les parcelles situées au nord-ouest et au sud-est de la zone d'étude sont considérées comme agricoles mais sont considérées comme étant en « gel (surface gelée sans production) ». Toutefois, il est important de souligner que le projet « Potager Extraordinaire » s'implantera également sur ces parcelles. L'activité agricole sera donc maintenue sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La question de l'impact du passage des visiteurs sur les milieux écologiques du site est au centre de la réflexion concernant l'aménagement des différents espaces.

En menant parallèlement au travail du présent « Avant-Projet » les études environnementales suivant la méthode ERC (éviter, réduire, compenser), le projet s'attache à limiter l'impact des visiteurs sur les équilibres écologiques en place.

Soulignons que le projet proposé évite notamment tous les arbres à enjeux forts, impact 4294,7 m² de zones humides et propose un projet de compensation vis-à-vis de ces zones humides impactées en concertation entre le MO et la DDTM (Police de l'Eau), ...

+ Se référer à la notice explicative (Annexe 8.2)

De plus, rappelons qu'un dossier Loi sur l'Eau (Déclaration) sera réalisé en parallèle et traitera donc des thématiques liées à "l'eau".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8.2 Notice explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Roche sur Yon

le,

19/03/2021

Signature



Eric BOUARD.
Président de la Roche Agglomération
de la Roche-sur-Yon.

